



Foyer Socio-Educatif

publié le 22/09/2021

Le Foyer Socio-Educatif (FSE), qu'est-ce que c'est ?

Chaque début d'année, le collège demande aux familles de verser une participation au FSE : le montant de l'adhésion a été fixé à 15 euros par élève. Les familles ont le libre choix d'adhérer mais tous les élèves sont concernés par le FSE.

- Le FSE aide financièrement les clubs ou ateliers et participe au fonctionnement du foyer pendant la pause méridienne.
- Les tables de ping-pong, raquettes et balles, les baby-foot, les ballons, les jeux de société présents au foyer ont également été achetés par le FSE.
- Le FSE accorde des subventions pour les sorties et les voyages scolaires de façon à alléger le coût pour les familles et à permettre à tous d'y participer.
- Des opérations ponctuelles (vente de chocolats, photos de classe) sont organisées chaque trimestre et permettent de renouveler les jeux, de faire des projets ou de contribuer aux sorties d'élèves.

Cotiser est possible à tout moment.

Vous trouverez le coupon d'adhésion à compléter et à remettre à la Vie Scolaire.

BONNE RENTRÉE A TOUS !

Merci de votre participation.

Le bureau du FSE.

Document joint

 [adhesion_fse_2021-2022-2](#) (PDF de 80.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.